

## Avantage diététique

## Formulaire de demande d'intervention

Service « diététique » art. 90 des statuts de la Mutualité Solidaris Wallonie

À faire parvenir à votre mutualité (veuillez compléter toutes les rubriques de ce formulaire).

À compléter par le bénéficiaire	
Nom et Prénom :	
Fait le /	
à	
Signature :	Collez ici la vignette du bénéficiaire
À compléter par le prestataire	
Nom et prénom du patient/de la patiente :	
N° de reconnaissance Solidaris Wallonie du prestataire :   Détail des séances :	
BILAN <sup>1</sup> SEANCE DE SUIVI <sup>2</sup>	SEANCE DE SUIVI <sup>2</sup>
Date de la prestation / / Montant payé : €	Date de la prestation///
SEANCE DE SUIVI <sup>2</sup>	SEANCE DE SUIVI <sup>2</sup>
Date de la prestation / /	Date de la prestation//
SEANCE DE SUIVI <sup>2</sup>	SEANCE DE SUIVI <sup>2</sup>
Date de la prestation / /	Date de la prestation / / / Montant payé : €
Date://	Signature <sup>3</sup> et cachet du prestataire :

## Conditions applicables suivant les statuts Solidaris Wallonie

La Mutualité octroie une intervention dans les frais d'un bilan diététique à concurrence de maximum 25€ et de 6 séances de suivi diététique à concurrence de 12,50€ par séance et par bénéficiaire. L'intervention ne peut être octroyée qu'à un(e) bénéficiaire âgé(e) de moins de 18 ans au moment de la prestation. L'intervention est subordonnée à une prescription médicale reprenant la nécessité d'un suivi diététique en raison d'un surpoids ou d'une obésité. L'intervention peut être renouvelée au terme de 12 mois à compter de la date du bilan diététique remboursé moyennant le respect des conditions susmentionnées.

## Besoin d'informations complémentaires?

• Rendez-vous dans votre point de contact

• Allez sur le site : www.solidaris-wallonie.be

• Contactez Solidaris Wallonie par téléphone : 078/051 319

Les informations à caractère personnel qui vous sont demandées ont pour but d'établir vos droits au service susmentionné organisé par votre mutualité dans le cadre de l'assurance complémentaire (loi du 06/08/1990 relative aux mutualités). Vos données seront traitées conformément à la règlementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel.

À tout moment vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition. Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : **privacy.300@solidaris.be** 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette attestation n'est pas valable dans le cadre du passeport diabétique.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour bénéficier de l'intervention du service, il convient de réaliser un bilan accompagné d'une prescription médicale, tous les ans à dater du 1er/dernier bilan réalisé.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La date de signature du prestataire doit être postérieure à la date de la dernière prestation.